

GOUDET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Etaient présents : Mr LACOUR Joël, Mr CARDOSOT André,
Mme ARNULF Michèle, Mme BRUN Eliette, Mme VERRIER
Pouvoir : Mr ARCHER Jean-Pierre,
Absent : Mme VEROT Nicole.

- **Crédits**

La commune a souscrit deux prêts à court terme sur 2 ans avec un taux d'intérêt: de 0,53.
Le premier de 160 000€ correspond à une avance de trésorerie pour payer les dernières factures. Les fonds inondations de l'état, de la région et du département ne sont débloqués que sur présentation de factures payées.
Le deuxième prêt de 90 000€ représente la TVA qui sera remboursée en 2021.

Voté à l'unanimité

- **Communauté de communes**

De nouvelles compétences sont transférées à la communauté de communes, elles concernent les risques d'inondation et de protection de l'environnement.

Voté à l'unanimité

En fin de conseil Monsieur le Maire au nom du conseil municipal tient à faire la déclaration suivante:

- Notre mandat d'élus se termine dans 8 mois, c'est pourquoi le conseil décide de ne pas entamer une action en justice contre **Messieurs GERBIER Jean-Louis et Philippe** suite à la lettre qu'ils ont remise au commissaire enquêteur sur les risques d'inondations. La direction départementale des territoires quant à elle voulait en entamer une en collaboration avec la mairie. Suite à la décision du conseil municipal, aucune action juridique ne sera effectuée.
Les habitants cités dans ce courrier sont libres de leur choix.
Ci-joint copie du courrier de ces deux Messieurs.

- **M. LAPIERRE** souhaite une réponse à sa lettre recommandée envoyée à la mairie.

Monsieur le maire l'informe que le cabinet d'avocats de la mairie répondra à ce courrier, M. LAPIERRE ayant cité des textes juridiques.

Les copies de la lettre de M. LAPIERRE et de la réponse du cabinet juridique seront affichées sur la tableau de la Mairie.

Le Maire



Joël LACOUR